

Le recensement militaire

Il concerne tous les jeunes français garçons et filles de 16 ans et plus. Le jeune (ou son représentant légal) doit se présenter en Mairie dans le trimestre de ses 16 ans, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Périodes de recensement :

Si vous avez 16 ans en Janvier, Février ou Mars, vous présenter avant le 31 Mars
Si vous avez 16 ans en Avril, Mai, Juin, vous présenter avant le 30 Juin
Si vous avez 16 ans en Juillet, Août, Septembre, vous présenter avant le 30 Septembre
Si vous avez 16 ans en Octobre, Novembre, Décembre, vous présenter avant le 31 Décembre.

Le recensement militaire ne peut en aucun cas se faire avant le 16ème anniversaire. Une attestation vous sera délivrée. Elle pourra vous être demandée pour le passage d'examens, concours, inscription au permis de conduire

En cas d'oubli, de retard ou d'acquisition de la nationalité française le recensement sera pris en compte et régularisé. Une convocation vous sera ensuite transmise par le Centre du Service National de Bordeaux pour participer à la J.A.P.D. (Journée d'Appel de Préparation à la Défense) A l'issue de cette journée, une attestation JAPD vous sera délivrée.